



Assistant·e Petite Enfance

Catégorie C

Employeur : Ville de Rennes

Direction :

Direction Petite Enfance

Effectif : 500

Leur raison d'être : la Direction Petite Enfance contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique municipale de la petite enfance, organiser, optimiser et mettre en œuvre l'accueil des enfants pour répondre aux besoins de l'enfant et des familles, animer et coordonner les partenariats et projets au sein du réseau d'acteurs de la Petite Enfance..

Service :

Service Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

L'équipe : 19 crèches municipales composent le service établissement d'accueil du Jeune Enfant ainsi que 3 coordinatrices.

Effectif Service : 480

Vos principales missions :

1-Veiller à l'organisation et l'hygiène du lieu de vie des enfants (50%)

- Entretenir et désinfecter les locaux des unités dans le respect des protocoles d'hygiène (aérer, ranger, dépoussiérer, vider les poubelles, nettoyer les sols, désinfecter les sanitaires, etc.)

Préparer les différents espaces et matériels pour l'accueil quotidien des enfants (rangement et désinfection des espaces, approvisionnement des tables de change, préparation des dortoirs, installation des jeux, nettoyage et désinfection dans le respect des normes HACCP, etc.)

2-Participer à la prise en charge de l'enfant et sa famille au quotidien (40%)

- Assurer les soins non médicaux pour le confort et la sécurité des enfants, en favorisant l'acquisition de leur autonomie (prise de repas, préparation l'enfant pour la sortie ou le repos, change de l'enfant ou accompagnement aux toilettes, etc.)

Le sens de ce poste :

L'Assistant·e Petite Enfance (APE) a pour missions de veiller à l'organisation et l'hygiène du lieu de vie et de participer à l'accueil du jeune enfant au sein de l'établissement dans le respect des valeurs des crèches municipales : Confiance, Respect et Plaisir.

- Participer à l'éveil et au développement des enfants en animant des activités d'éveil adaptées et respectant leur choix et leur disponibilité, en les accompagnant sur des sorties et rencontres favorisant l'ouverture sur l'extérieur et en les accompagnant dans l'acquisition de l'autonomie à travers les actes de la vie quotidienne.
- Accueillir de façon individuelle l'enfant et sa famille, faire les transmissions orales aux parents en lien avec l'auxiliaire de puériculture
- Faire les transmissions écrites ou orales aux collègues tout long de la journée.

3- Participer à la vie de l'établissement et de la Direction Petite Enfance (10%)

- Participer à l'entraide et assurer les remplacements en privilégiant les tâches prioritaires ("pool de remplacement, aide à la lingerie, à la préparation de repas, confection du menu de substitution en l'absence du cuisinier.
- Contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'établissement et de la Direction Petite Enfance (intégration des nouveaux collègues, participation aux

groupes de travail interne ou de la Direction, réunions d'établissement, etc.)

Accueillir et accompagner les stagiaires (accueil, tutorat, évaluation).

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire et de l'entraide entre collègues
- Discrétion, rigueur
- Empathie, être à l'écoute
- Sens de l'initiative

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Être titulaire du CAP Petite Enfance
- Connaître les institutions et acteurs concourant à l'accueil et la prise en charge du jeune enfant et de sa famille.
- Connaissance des normes HAACP
- Maîtriser les règles d'hygiène et les protocoles d'entretien

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Connaître l'environnement des collectivités territoriales

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 37h30 par semaine comprises entre 7h30 et 19h30 selon les plannings et les affectations (horaires par roulement)

Lieu de travail : Crèche municipale

Matériel(s) à disposition :

Missions de suppléance :

Télétravail : non

Autres :

Éléments de statut :

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

Parcours : P2

Éléments complémentaires de rémunération : prise en charge à 75% de l'abonnement aux transports collectifs (différentes formules : covoiturage, vélo, roulettes, etc.)

Prime vacances, régime indemnitaire

Aide à la pratique culturelle et sportive

Aide aux vacances, billetterie

Titres restaurant

Prévoyance avec une participation employeur minimum de 50% à compter de janvier 2025.

N° du poste : TV_00713

Date de mise à jour de la fiche de poste : octobre 2024